

SÉANCE DU 25 MARS 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, ROGER, Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE, RHENY, TONDEREAU*

Absents : *Caroline RIGAULT qui a donné pouvoir à Mme FARNIER*

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 4 Février 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2019/012- Approbation compte de gestion budget commune 2018**

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie. Mr BORDE dit qu'à l'avenir il faudra peut-être augmenter les impôts pour avoir des subventions, mais tant que l'on peut ne pas le faire.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **2019/013- Approbation compte administratif budget commune 2018**

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Recettes	1 479 522.09 €
- Dépenses	488 471.40 €
- Soit un excédent de	991 050.69 €

<u>Section d'Investissement</u>	
- Recettes	166 947.95 €
- Dépenses	292 673.29 €
- Soit un déficit de	125 725.34 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier FIRMAIN, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget commune 2018.

- **2019/014- Affectation du résultat d'exploitation commune 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018,

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- constate que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	991 050.69 €
- un déficit cumulé d'investissement de	125 725.34 €
- un solde de restes à réaliser négatif de	0.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat déficitaire cumulé d'investissement comme suit :

- à titre obligatoire :

* au compte 1068, dans la section d'investissement 125 725.34 Euros.

- le solde disponible est affecté comme suit :

* affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement (ligne 002) 865 325.35 Euros.

- **2019/015- Taux des taxes 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de reconduire le taux des taxes de l'année précédente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les taux comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
-Taxe d'habitation	11.15 %	11.15 %
-Taxe foncière (bâti)	16.59 %	16.59 %
-Taxe foncière (non bâti)	34.37 %	34.37 %

- **2019/016-Budget primitif commune 2019**

Mr BORDE présente le budget primitif à l'ensemble du conseil réalisé lors des différentes commissions finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif (Commune) 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- 1 580 710.35 € pour la section de fonctionnement
- 456 505.17 € pour la section d'investissement

- **Divers**

- Mr BORDE lit le courrier de remerciements du Souvenir Français pour la subvention reçue au titre de 2019
- Mr BORDE lit le courrier de remerciements de l'AFAEL suite au prêt de la salle dans le cadre de l'organisation de leur LOTO.
- Mr BORDE informe avoir reçu du Conseil Départemental concernant les travaux de voirie qui seront effectués en 2019, ils seront sur le RD 957. L'enrobé de la route entre le rond-point de Sudon et le rond-point d'Affinity. Tous les élus disent que la route est bonne et qu'il y aurait certainement d'autres endroits à refaire en priorités. Mr TONDEREAU dit que c'est étonnant mais qu'il y a peut-être un problème de soubassement et que ce sont des professionnels. Le plan de l'emprise des travaux est porté à connaissances des élus. Mr TONDEREAU dit qu'il faudrait plutôt qu'il refasse la signalisation horizontale.
- Mr BORDE dit que l'avion devrait arriver assez rapidement sur le rond-point.
- Mme FARNIER parle de la fête populaire du 6 juillet 2019. Le repas sera préparé par le boucher qui vient le dimanche matin au marché Mr LASNEAU. Ce sera des grillades avec une assiette de charcuterie et des carottes, ratatouille – frites, fromages et tartelettes. Le pain et les tartelettes seront faits par la boulangerie de la Chapelle. Il y aura également un repas végétarien et un repas enfant de proposé. L'apéritif sera offert par la municipalité et une buvette sera tenue par La Chalancoeur. Concernant l'animation, 4 groupes ont été contacté et seulement 2 ont répondu. C'est le groupe Jukebox qui a été retenu par la commission, ce sera original et en plus ils sont de la région. Mme FARNIER informe que les prix des repas seront les suivants : adultes communes : 5€ - adultes hors communes : 12€ - enfants communes : 2€ - enfants hors communes : 8€. Mme MARTY dit que ce n'est pas cher. Mme FARNIER dit que le prix du repas supporté par la Commune est plus cher que l'année dernière. L'avantage cette année, est que chacun ira chercher son plat quand il le souhaitera. Mme MARTY demande si ce sera comme un buffet, Mme FARNIER lui répond non. Ce sera le boucher qui servira les plats avec des tickets. Mme FARNIER informe que La Chalancoeur voudrait savoir si tous les membres de l'association qui tiendront la buvette peuvent avoir le ticket pour manger au prix habitants de la Commune. Mr FIRMAIN répond que l'on peut faire ce geste compte tenu du fait qu'ils tiennent la buvette. Mme FARNIER informe que la commission est également favorable à cette demande. Tout le monde est d'accord. Mr TONDEREAU dit qu'il faudra que ce soit uniquement pour ceux qui tiendront la buvette. Mme FARNIER dit que la Chalancoeur fournira la liste des noms afin que l'on puisse suivre cela. Elle informe également que selon le nombre de personnes inscrites, il faudra demander comme l'année dernière des tables et des bancs à Fossé.

- Mr LE MENER évoque la séance de dédicaces qui aura lieu Mercredi 27 Mars à la Bibliothèque. Mr BUNAS et Mme HERTZOG, habitants de la Commune viendront dédicacer leurs livres. Ce sont des premiers romans, celui de Mr BUNAS parle d'analyse transgénérationnelle. Mme FORTIN demande à François LE MENER s'il l'a lu, il lui répond non. Tous les élus trouvent qu'il n'a pas été fait de publicité pour cet évènement. Mr LE MENER évoque le concert des Drôles de Dames qui aura lieu le Samedi 6 Avril à 20h30. Ces animations sont subventionnées à hauteur de 60% au lieu de 50%, elles ont été incitées par le Conseil Départemental pour intervenir avec l'école. Les enfants vont venir interpréter une chanson lors du concert. Il y aura une répétition le 4 Avril prochain. Mr BORDE dit que le groupe est beaucoup pris avant nous dans le Loir et Cher : Rilly et Marchenoir le weekend d'avant. Mr LE MENER lui dit qu'à Rilly s'était complet, Mr BORDE lui répond que la salle y est petite. Mr BORDE dit que ce concert est pour un public familial.

La séance est levée.